

La genèse de l'Accord

L'Accord couronne les efforts que déploient depuis un siècle les Canadiens et les Américains en vue d'améliorer et de rendre plus sûr le cadre de gestion de leurs relations économiques et commerciales. Avant même que le Canada ne devienne une nation, les États-Unis et la Grande-Bretagne tentent de garantir que le 49^e parallèle ne devienne pas un obstacle inutile et artificiel aux échanges entre Canadiens et Américains. Le premier accord de libre-échange est signé en 1854. Malheureusement, il ne survit pas à l'hostilité que la Guerre de sécession provoque entre les États-Unis et la Grande-Bretagne; il est abrogé par les États-Unis en 1866. Suivent, dans les années 1870, 1880 et 1890, diverses tentatives pour revenir aux conditions de libre-échange établies par le traité de 1854. Toutes échouent parce que l'un ou l'autre gouvernement n'est pas disposé à conclure une entente.

En 1911, le gouvernement libéral de sir Wilfrid Laurier conclut un accord global qui, lui aussi, se révèle prématuré. Les milieux d'affaires des deux pays l'accueillent avec tiédeur; l'accord reste lettre morte par suite de la défaite du gouvernement Laurier la même année. Pendant les deux décennies qui suivent, les deux pays apprennent à leurs dépens ce qui peut arriver faute de libre-échange. Les passions et le protectionnisme règnent en maîtres et les deux pays érigent des barrières toujours plus hautes au commerce entre eux.

La spirale du protectionnisme est finalement brisée en 1935 lorsque les deux pays négocient un accord historique, quoique modeste, aux termes duquel ils s'accordent le régime de la nation la plus favorisée. Cet accord fait partie d'une série d'ententes conclues dans le cadre du *Reciprocal Trade Agreements Program* des États-Unis, réponse de l'administration Roosevelt au *Smoot-Hawley Tariff Act* de 1930, de triste mémoire, qui avait élevé les barrières à un niveau sans précédent.

L'accord de 1935 marque le début, au Canada, d'un effort bipartisan visant à accroître les débouchés offerts aux entrepreneurs canadiens. Amorcé par le gouvernement conservateur de R. B. Bennett, il aboutit sous le gouvernement libéral de Mackenzie King. Trois ans plus tard, il est élargi et amélioré. Il confirme l'engagement des deux gouvernements envers la libéralisation des échanges, engagement qu'ils maintiennent dans les cinquante années qui suivent.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis coopèrent à une initiative ambitieuse visant à transposer les gains du *Reciprocal Trade Agreements Program* dans un échange général de concessions entre tous les pays participants. Limité d'abord à 23 pays,